



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la mandature précédente, dont le terme est intervenu à l'issue des élections municipales de 2026.

1 – SITUATION FINANCIERE GLOBALE

A – RESULTATS

Les résultats 2025 du budget de la commune se décomposent comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total cumulé
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
Réalisations	5 927 629,60 €	6 888 637,12 €	1 600 407,07 €	1 842 331,80 €	
Résultat d'exécution		961 007,52 €		241 924,73 €	1 202 932,25 €
Résultats antérieurs reportés		1 200 686,17 €		521 346,29 €	1 722 032,46 €
Résultat de clôture ou solde		2 161 693,69 €		521 346,29 €	2 924 964,71 €
Restes à réaliser			263 476,65 €	92 831,75 €	-170 644,90 €
Résultat cumulé		2 161 693,69 €		592 626,12 €	2 754 319,81 €

La situation financière présentée est excédentaire, tant quant aux résultats définitifs qu'au niveau des résultats d'exécution (cad hors reprise des résultats antérieurs).

B – RATIOS FINANCIERS PRINCIPAUX

Le CFU fait apparaître un certain nombre de ratios repris ci-après.

L'épargne permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer ses investissements. Le CFU 2025 présente un taux d'épargne brute de 22,16 % et un taux d'épargne nette de 18,09 %. Selon la DGCL, le premier seuil d'avertissement concernant l'épargne brute est à 10%.

Les dépenses de personnel représentent 59,24 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux est plutôt conforme aux autres communes de la métropole d'Orléans.

La capacité de désendettement est de 1,90 ans, bien inférieur au seuil d'alerte des 10 ans.

2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- **les dépenses et recettes réelles** qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel,
- **les dépenses et recettes d'ordre** qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 927 629,60 € :

- dépenses réelles : 5 356 655,73€
- dépenses d'ordre : 570 973,87€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, les indemnités des élus,



l'entretien et la consommation des bâtiments et des espaces communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

en K€		2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	1 632	1 401	1 385
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 267	3 224	3 173
014	Atténuations de produits	38	33	61
65	Autres charges de gestion courante	414	386	388
	Total dépenses de gestion	5 351	5 044	5 008
66	Charges financières	104	105	96
67	Charges exceptionnelles	0	6	1
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1	0	252
	Total dépenses réelles de fct	5 457	5 156	5 357
23	Virement à la section d'investissement	-	-	-
42	Opérat° ordre transfert entre sections	183	988	571
43	Opérat° ordre intérieur de la section	-	-	-
	Total dépenses de fonctionnement	5 640	6 143	5 928

B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 888 637,12 €, dont 6 881 637,12 € de recettes réelles.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole, à l'allocation compensatrice sur les taxes foncières, aux produits encaissés au titre des prestations de service rendues à la population (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, crèche etc.), aux loyers et locations de salles municipales.

en K€		2023	2024	2025
13	Atténuations de charges	65	76	123
70	Produits services, domaine et ventes div	673	760	708
73	Impôts et taxes	4 350	4 483	4 528
74	Dotations et participations	733	824	804
75	Autres produits de gestion courante	304	412	316
	Total recettes de gestion de fct	6 126	6 556	6 479
77	Produits exceptionnels	-	715	403
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	1	-
	Total recettes réelles de fct	6 126	7 272	6 882
42	Opérat° ordre transfert entre sections	7	116	7
	Total recettes de fonctionnement	6 133	7 388	6 889

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (hors résultats antérieurs reportés), qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève à 961 007,52 €.



3 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses faisant varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2025, la commune a réalisé, en section d'investissement, 1 600 407,07 € de dépenses.

en K€		Budget 2025	2025	RAR 2025
20	Immobilisations incorporelles (sf opé. et 204)	43	5	27
204	Subventions d'équipement versées (sf opé.)	294	294	75
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 792	565	138
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	467	436	23
	Total dépenses d'équipements			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	281	280	
27	Autres immobilisations financières			
	Total dépenses financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
	Total dépenses réelles d'investissement			
40	Opérat° ordre transfert entre sections	7	7	
41	Opérations patrimoniales	13	13	
	Total dépenses d'investissement	2 973	1 600	263

Les principaux investissements 2025 (dont RAR) :

Intitulé	Montant
CAMERAS – Installation Zone de la Saussaye et Presbytère	31 809,60 €
MORCHENE – ADAP places de stationnement	27 820,70 €
MAISON DE LA PETITE ENFANCE – Véranda	22 700 €
ECOLE DE MUSIQUE – Pose d'éléments sur la CTA	20 964,82 €
MAIRIE – Borne interactive	11 234,84 €
GYMNASE – travaux de réfection de la toiture	467 775,64 €
STADE – Réfection de drains sur le terrain d'honneur	64 290,00 €
ECLAIRAGE LEDS – Dojo, Salle des Fêtes, Salle Multi-activités, Eglise	59 377,57 €
SALLE POLYVALENTE – Complément d'éclairage	52 908,01 €
MAISON MEDICALE DE LA MOTTE - Travaux	50 138,34 €
DEPENDANCES LA MOTTE – réfection d'une couverture en tuiles mécaniques	42 989,00 €
DOJO – Création d'une isolation par l'intérieur	38 052,00 €
LA MOTTE – Eclairage de cheminement	33 330,00 €
PASSERELLES – Rénovations	31 260,48 €
CIMETIERES – Cavurnes + pétale supplémentaire	18 025,82 €
Matériels informatiques	16 822,85 €
ECOLE ELEMENTAIRE – Aménagement de la salle multi activités	13 924,82 €
ALSH / UNIVERS JEUNES – travaux de réhabilitation des WC	13 916,27 €
GENDARMERIE – Portail	12 458,96 €
ECOLE ELEMENTAIRE – Bornes wifi	7 569,60 €
RESTAURANT ELEMENTAIRE - climatisation du local pouverelle	6 511,20 €
SALLE POLYVALENTE – réfection d'un court de tennis	5 875,49 €
Défibrillateurs extérieurs	5 436,00 €



B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs types de recettes sont imputées en investissement : les ressources propres, les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues pour les projets d'investissement ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En 2025, la commune a enregistré 2 456 509,84 € de recettes réparties comme suit :

- recettes réelles (dont RAR) : 1 351 076,78€
- recettes d'ordre : 584 086,77 €
- Excédent d'investissement reporté : 521 346,29 €

en K€		Budget 2025	2025	RAR 2025
13	Subventions d'investissement	231	347	93
16	Emprunts et dettes assimilées		-	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	-	-	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0	-	
	Total recettes d'équipement	231	347	93
10	Dotations, fonds divers et réserves	814	910	
165	Dépôts et cautionnement	3	1	
26	Participat° et créances rattachées	-	-	
27	Autres immobilisations financières	-	-	
024	Produits des cessions d'immobilisations	404	-	
	Total recettes financières	1248	910	
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	
	Total recettes réelles d'investissement	1449	1258	93
021	Virement de la section de fonctionnement	809		
40	Opérat° ordre transfert entre sections	179	571	
41	Opérations patrimoniales	13	13	
	Total recettes d'investissement	2450	1 842	93

Les principales recettes réelles perçues :

- FCTVA : 67 764,08 €
- Taxe d'aménagement : 542 399,75 €
- Les subventions perçues/à recevoir :
 - Département pour la toiture du gymnase : 200 000 €
 - Fonds de solidarité métropolitaine pour la toiture du gymnase : 87 500 €
 - Département pour la rénovation d'une passerelle (solde) : 4 320 €
 - Préfecture du Loiret pour la rénovation thermique de la maison médicale de la Motte : 12 385 €
 - Département pour la rénovation thermique de la maison médicale de la Motte : 5 300 €
 - Fonds de solidarité métropolitaine pour les travaux du cabinet médical de la Motte : 23 375 €
 - Fonds de solidarité métropolitaine pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet éducatif : 39 000 €
 - Ligue FAFA pour les travaux de drainage du terrain d'honneur du stade : 18 600 €
 - Département pour les travaux de drainage du terrain d'honneur du stade : 14 762 €
 - Département pour l'acquisition d'une borne d'affichage tactile : 8 000 €
 - Département pour des travaux d'isolation du dojo et de protection en pied de mur : 12 000 €
 - Préfecture du Loiret pour la modernisation des alarmes ; la sécurisation des bâtiments scolaires et des travaux ADAP (soldes) : 8 346,20 €
 - CAF pour des travaux bâtimentaires au sein de l'ALSH et l'UJ : 4 220 €

La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 592 626,12 €.

